

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Arrêt obligatoire à la Station Alexandre...

Ancienne huilerie du début du 20^e siècle, la Station Alexandre est avec l'aide de nombreux partenaires dont le Conseil Régional, la nouvelle zone franche de Marseille.

La Station Alexandre est le résultat d'un pari novateur qui associe économie et culture dans les bâtiments d'une ancienne huilerie du début du 20^e siècle. Une expert comptable marseillaise férue d'art et un architecte, célèbre pour ses réhabilitations du patrimoine local et portuaire (« Les Docks » de la Joliette et le futur « Silo » du Port Autonome), ont décidé de faire revivre cette ancienne huilerie du 20^e siècle et de dédier le nouvel ensemble à l'économie et à la culture. Dès juin 2006, des bureaux, un centre de vie, un centre d'affaires et de services dédiés à l'entreprise, ainsi que des espaces à vocation culturelle, seront ouverts sur 10 000 m².

Marseille compte deux zones franches urbaines (ZFU*) sur son territoire. La première créée en 1997 a accueilli 1 300 établissements générant 8 200 emplois et 45 000m² de constructions nouvelles. Cette ZFU, est située vers l'Estaque et les villages de St André et St Henri. La deuxième Zone Franche, appelée Zone Franche Urbaine de Saint-Barthélémy, le Canet, Delorme-Paternelle s'étend sur un périmètre de 500 ha et conjugue noyaux villageois et grands ensembles d'habitat, en bordure des quartiers Nord. En ce qui concerne la Station Alexandre, à côté des services (courrier, bancaire, assurance, coursier et location de voitures), un centre d'aide au développement intégré organisera les relations interne et externe, la veille économique, la communication et les relations presse. Il gèrera une salle de réunion équipée de 20 postes wifi et video conférence, organisera de nombreuses manifestations événementielles commerciales et culturelles. Des magasins implantés en rez-de-chaussée offriront leurs services de reprographie, téléphonie, informatique, papeterie, presse. Enfin, des espaces sont réservés à un pool médical de spécialistes, le quartier étant largement sous équipé en matière de santé. Un effort tout particulier sera mis dans les aménagements des espaces communs et des jardins. Construite juste avant la guerre de 14/18 par un armateur marseillais pour stocker et transformer des graines d'oléagineux entrant dans la composition des fameux savons de Marseille, l'huilerie abritait une gare de triage, pur chef-d'oeuvre à ossature métallique dessinée par Gustave Eiffel. C'est l'un des derniers

témoignages du passé industriel de la ville sur lequel elle a assis sa renommée aux siècles passés. Sauvé in extremis de la démolition, le bâtiment est unique par la qualité et la richesse de ses éléments décoratifs : verrières, rosaces, encorbellements fermes et poteaux finement ouvragés méritaient de revivre.

Dans l'atrium, sous la verrière, un café concert accueillera une programmation culturelle. La musique - jazz, musique de chambre, chant a capella - côtoiera lectures et veillées autour du conte et de la littérature. Des festivals de hip hop alterneront avec des défilés de mode, des expositions de peinture, de la photographie, du design...

** Une zone franche urbaine est un dispositif d'exonération d'impôts et de charges sociales sur un secteur géographique délimité qui permet aux PME et PMI d'accélérer leur développement et leurs investissements, de renforcer leurs fonds propres et de redynamiser un bassin d'emploi. La défiscalisation: jusqu'à 8 ans* d'exonérations pour les PME et jusqu'à 14 ans* pour les entreprises de moins de 5 salariés.*

Concours de lustres

Ce concours est ouvert aux écoles primaires, aux collèges des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, aux lycées (et lycées professionnels) de la ville de Marseille et aux post-Bac de la région, qui concourront chacun dans leur « catégorie ». L'inscription n'est pas individuelle, ni libre ; elle passe par l'établissement d'enseignement participant. Le but de ce concours est de faire imaginer, puis dessiner, puis faire réaliser les lustres qui seront destinés à illuminer le grand passage qui mène à la verrière du Hall Gustave de Station Alexandre. Remise des prix par le grand jury aux lauréats de chaque catégorie en décembre 2005 (Primaire), en mars 2006 (Collèges), en mai 2006 (Bac et post-bac au Conseil Régional). Les lauréats verront leurs projets confiés à des artisans ou des artistes afin d'être réalisés grandeur nature et présentés lors de l'inauguration en octobre 2006.

Publié du 21 au 27 mars 2006 - Actualités - www.regionpaca.fr